**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION**

**Neuvième session**

**Siège de l’UNESCO, Salle I**

**5 – 7 juillet 2022**

**Point 6 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport du Secrétariat sur ses activités**

**(de janvier 2020 à décembre 2021)**

|  |
| --- |
| **Résumé**  Ce document donne un aperçu des activités entreprises par le Secrétariat de la Convention de 2003 du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021, y compris la réponse à la pandémie de COVID-19.  **Décision requise :** paragraphe 35 |

**Introduction**

1. Le présent rapport porte sur les travaux du Secrétariat de la Convention de 2003 de janvier 2020 à décembre 2021. Cette période correspond aux autres principaux processus d’établissement de rapports statutaires de l’UNESCO, à savoir les rapports de la Directrice générale au Conseil exécutif sur l’exécution du programme adopté par la Conférence générale (EX/4). L’annexe I démontre en outre la contribution des travaux du Secrétariat au cadre de résultats du 40C/5 et aux indicateurs de performance du résultat escompté 6 au sein du grand programme IV. Ce rapport doit être lu parallèlement au rapport financier du Fonds de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (document [LHE/22.9.GA/10](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-10-FR.docx)). En outre, l’évaluation IOS (2021) de l’action de l’UNESCO dans le cadre de la Convention de 2003 (document [LHE/21/16.COM/INF.10 Rev.)](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-INF.10_Rev.-FR.pdf) apporte un éclairage supplémentaire sur les activités du Secrétariat depuis 2018.
2. La période considérée a été caractérisée par la pandémie de COVID-19 (section I). Les activités principales du Secrétariat se sont par ailleurs concentrées sur : La gouvernance de la Convention de 2003 (section II), la mise en œuvre des priorités opérationnelles sur le renforcement des capacités et le patrimoine culturel immatériel et l’éducation (section III), ainsi que la communication et la sensibilisation (section IV). En outre, le Secrétariat a lancé et renforcé des initiatives thématiques reliant le patrimoine vivant au développement durable (section V) et a renforcé les synergies avec les autres instruments normatifs de l’UNESCO dans le domaine de la culture (section VI).
3. L’Entité du patrimoine vivant[[1]](#footnote-1) fait office de Secrétariat de la Convention. Elle est structurée autour de deux unités et deux équipes : l’unité de gestion du programme (y compris l’équipe de soutien statutaire), et l’unité de renforcement des capacités et des politiques du patrimoine, ainsi que de l’équipe de la mise en œuvre et du suivi de la sauvegarde, et l’équipe de gestion des connaissances et de sensibilisation.
4. **Impact et réponse à la pandémie de COVID-19**
5. L’apparition de la pandémie de COVID-19 au début de 2020 a considérablement affecté les travaux du Secrétariat. Un rapport intermédiaire sur la réponse du Secrétariat à la pandémie de COVID-19 a été présenté à l’Assemblée générale en 2020 (voir le document [LHE/20/8.GA/6+Add.](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-20-8.GA-6+Add.-FR.docx)). Le Secrétariat a pris plusieurs mesures correctives pour assurer la poursuite des mécanismes statutaires et des principales initiatives opérationnelles de la Convention, notamment par le développement de nouveaux outils et l’adaptation des modalités de réunion. Cette expérience a démontré la possibilité de la structure statutaire à s’adapter à des modalités de travail plus flexibles et les nouvelles possibilités que cela pourrait offrir dans un environnement post-pandémique.
6. En réponse à la pandémie, le Secrétariat a contribué aux efforts du Secteur de la culture et de l’ensemble de l’UNESCO pour promouvoir la solidarité mondiale en participant activement à la campagne de communication et à l’initiative de libre accès, avec la diffusion publique de ses matériels de renforcement des capacités. En avril 2020, le Secrétariat a lancé l’enquête en ligne « plateforme d’expérience du patrimoine vivant dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », dans le but de recueillir les expériences des communautés sur l’impact de la pandémie sur leur patrimoine vivant et le rôle qu’il pourrait jouer pour aider les communautés à faire face à la crise.
7. Sur la base des résultats de l’enquête, l’UNESCO a publié le rapport «  [Le patrimoine vivant face à la COVID-19](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377671_fre) » accompagné d’une série de recommandations, mettant en évidence les façons dont la pratique et la transmission du patrimoine vivant ont été perturbées par la pandémie, ainsi que le rôle du patrimoine vivant dans le maintien de l’interconnexion sociale et de la solidarité pendant les mesures de distanciation physique et de confinement. Le rapport a servi de base au développement d’activités pilotes dans huit pays [[2]](#footnote-2). Bon nombre de ces projets sont maintenant terminés et ont donné des [résultats](https://ich.unesco.org/fr/living-heritage-and-the-covid-19-pandemic-01179) divers et significatifs. Les activités pilotes menées dans différentes régions ont montré la pertinence durable du patrimoine vivant pour la vie des gens pendant la pandémie et son importance pour assurer une voie plus durable et inclusive vers le relèvement.
8. **Gouvernance de la Convention : soutien statutaire**
9. Tout au long de la période considérée, le Secrétariat a assuré un soutien administratif, logistique et technique aux organes directeurs de la Convention. La huitième session de l’Assemblée générale a adopté les Principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence et a introduit un processus de dialogue entre l’Organe d’évaluation et les États soumissionnaires dans le cadre du processus d’évaluation. La quinzième session du Comité en 2020, tout en se réunissant entièrement en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, a inscrit le plus grand nombre d’éléments multinationaux (14) témoignant de la capacité du patrimoine vivant à rassembler les peuples et à promouvoir la coopération internationale. À son tour, le Comité, lors de sa seizième session en 2021, qui s’est également tenue entièrement en ligne, a décidé d’inscrire un élément d’Haïti sur une base accélérée à titre exceptionnelle suite aux catastrophes naturelles consécutives qui ont frappé le pays. Cette décision est portée à l’attention de l’Assemblée générale pour qu’elle approuve la procédure au titre du point 8 (document [LHE/22/9.GA/8](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-8-FR.docx)). Un projet de rapport sur les activités du Comité de janvier 2020 à décembre 2021 est en outre présenté à la présente session au titre point 5 (document [LHE/22/9.GA/5](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-5-FR.docx)).
10. La réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention, initiée par la douzième session du Comité en 2017, a constitué une réalisation importante de la période considérée. À la suite d’une enquête menée auprès des experts, une réunion d’experts de catégorie VI a été organisée en ligne en mai 2021. Sur la base des recommandations des experts, une réunion en ligne du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée constituée de deux parties s’est tenue en juillet (partie I) et en septembre (partie II) 2021 afin de réfléchir à la nature et aux objectifs des mécanismes d’inscription, aux critères d’inscription, au suivi des éléments inscrits et à la méthodologie d’évaluation. La seizième session du Comité a approuvé les recommandations du groupe de travail et a décidé de prolonger son mandat pour discuter et conclure sur les questions supplémentaires soulevées en convoquant une réunion de la partie III au début de l’année 2022 ([Décision 16.COM 14](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/14)). D’autres propositions du groupe de travail, y compris des révisions des Directives opérationnelles, sont présentées pour examen par la présente session de l’Assemblée au titre du point 9 (document [LHE/22/9.GA/9](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-9-FR.docx)) et concluront la réflexion globale qui a été soutenue par le Japon.
11. Suite à la réforme des rapports périodiques, le nouveau système a déjà démontré une nette amélioration du taux de soumission des rapports à 87,5 % (vingt-huit rapports soumis sur un total de trente-deux attendus) pour la région Amérique latine et Caraïbes en 2021 et 95,4 % (quarante-deux rapports soumis sur un total de quarante-quatre attendus) pour la région Europe. À cette fin, le Secrétariat a mis en place un cours de formation en ligne complet adapté aux besoins de chaque région, en coopération avec les centres de catégorie 2 de l’UNESCO dans le domaine du patrimoine vivant. L’amélioration du taux de soumission témoigne du succès du processus de réforme et semble être principalement attribuée à l’approche régionale de la réforme, qui a facilité d’importants échanges de pair à pair entre les points focaux nationaux, mais également au soutien au renforcement des capacités fourni par le Secrétariat pour accompagner les efforts de soumission des rapports nationaux. Pour la région des États arabes, qui doivent soumettre leurs rapports en décembre 2022, le Secrétariat a organisé la première phase de la formation en octobre 2021.
12. Le Secrétariat a apporté son soutien à l’Organe d’évaluation dans son évaluation des dossiers de candidature au titre des cycles 2020 et 2021, tout en vérifiant la complétude technique des candidatures au titre du cycle 2022. La période considérée a vu des améliorations dans le processus d’évaluation, avec la mise en œuvre complète du processus de dialogue pour les cycles 2020 et 2021. En outre, le Secrétariat a traité les rapports périodiques, ainsi que les demandes d’accréditation et de renouvellement d’accréditation des organisations non gouvernementales (ONG). Ces demandes d’accréditation, suite aux recommandations de la seizième session du Comité, sont présentées pour examen par la présente session de l’Assemblée au titre du point 7 (document [LHE/22/9.GA/7](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-7-FR.docx)).
13. Conformément à la [réflexion](https://ich.unesco.org/fr/reflection-on-the-role-of-ngos-01037) de deux ans sur le rôle des ONG accréditées, qui a été conclue par l’Assemblée générale en 2020, le Secrétariat a renforcé la collaboration avec le Forum des ONG-PCI en lui confiant la réalisation d’une cartographie des domaines de compétences des ONG accréditées.[[3]](#footnote-3) Avec la production d’infographies permettant de visualiser le champ d’action et les compétences de nombreuses ONG accréditées, cet exercice contribuera à identifier les moyens par lesquels les ONG accréditées seraient en mesure de fournir des services consultatifs au Comité, tout en facilitant la coopération potentielle entre les ONG accréditées et les États parties au niveau national. Reconnaissant le rôle important que jouent les ONG dans la sauvegarde du patrimoine vivant, un rapport du Forum des ONG-PCI figure au calendrier (document [LHE/22/9.GA/INF.3.1](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-INF.3.1-FR.docx)) de la présente session de l’Assemblée.
14. Les services de gestion des connaissances ont joué un rôle essentiel pour assurer la « continuité des activités » du Secrétariat. En 2020 et 2021, les modalités de travail habituelles de l’Organe d’évaluation ont été entravées car les membres n’ont pas pu se réunir en personne pour discuter de leurs évaluations des dossiers de candidature et parvenir à un consensus. Par conséquent, le Secrétariat a développé une nouvelle interface de suivi en ligne pour compenser le temps réduit et l’interactivité limitée caractéristiques des réunions virtuelles. Cet outil s’est avéré particulièrement utile et continuera à faire partie des méthodes de travail de l’Organe d’évaluation. L’utilisation accrue du système de gestion des connaissances a en outre exercé une pression supplémentaire sur le serveur, ce qui a entraîné une dégradation des performances du système fin 2020 et début 2021. L’application a depuis été optimisée et a été migrée vers de nouveaux serveurs en juin 2021, améliorant considérablement la capacité du site web à gérer un grand nombre d’utilisateurs, comme lors des sessions du Comité. Suite au passage à la nouvelle charte graphique de l’UNESCO, une société externe a été engagée pour revoir l’expérience utilisateur du site web de la Convention, et des experts supplémentaires ont été engagés pour maintenir la pérennité du site web et de ses données.
15. Le Secrétariat a continué à soutenir les efforts nationaux de sauvegarde par le biais des mécanismes d’assistance internationale, en accordant une attention particulière à l’Afrique et aux petits États insulaires en développement. Entre janvier 2020 et décembre 2021, les dépenses liées à l’assistance internationale ont atteint 2,2 millions dollars des États-Unis. Seize nouveaux projets ont été approuvés par le Comité et son Bureau. Cependant, le nombre de demandes soumises par les États parties a connu une baisse notable au cours de la période considérée par rapport à la période 2018-2019 (pour plus d’informations, voir les documents [LHE/22/9.GA/10](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-10-FR.docx) et [LHE/22/9.GA/INF.10](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-INF.10-FR.docx)). Compte tenu de cette tendance, qui est probablement liée à la pandémie, le Secrétariat s’est attaché à identifier les défis rencontrés par les États et les communautés dans la préparation de leurs demandes et le suivi de leurs projets. Comme l’une des premières mesures pour redresser la situation, le Secrétariat a préparé une [boîte à outils](https://ich.unesco.org/doc/src/53724-FR.pdf) sur le mécanisme d’assistance internationale.
16. **Activités opérationnelles**
17. Tout en continuant à fournir un soutien solide au renforcement des capacités dans le monde entier, le Secrétariat a initié une réorientation stratégique pour inclure des approches de prestations multimodales afin d’élargir l’accès et la prestation, en s’appuyant sur les leçons tirées de l’apprentissage en ligne pendant la pandémie de COVID-19. Un moment fort a été le premier cours massif ouvert en ligne (MOOC) qui a été développé sur le patrimoine culturel immatériel et le développement durable. Ce cours en six modules vise à renforcer la compréhension des liens entre le patrimoine vivant et le développement durable dans des domaines tels que l’égalité des genres, l’éducation, la santé, la génération de revenus, les catastrophes et la consolidation de la paix. Cette réorientation est conforme à l’évaluation d’IOS, qui a confirmé le caractère central du programme et souligné la nécessité de s’adapter à l’évolution des demandes. Le Secrétariat a en outre renforcé son réseau mondial de facilitateurs, créé un groupe de travail interrégional, lancé une série de webinaires et [amélioré la page web du réseau](https://ich.unesco.org/en/facilitator). Le programme a également élargi son expertise thématique en élaborant des supports de formation dans de nouveaux domaines, tels que le patrimoine culturel immatériel et la réduction des risques de catastrophe, qui ont été testés dans le cadre d’ateliers en ligne et d’activités pilotes.
18. En ce qui concerne le programme de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle, qui est la deuxième priorité de financement de la Convention de 2003 pour 2018-2021,[[4]](#footnote-4) seize bureaux hors siège ont mené des projets et des activités dans plus de cinquante pays, intégrant le patrimoine vivant dans l’éducation scolaire et non formelle, et renforçant les capacités des enseignants et des formateurs d’enseignants. Trois régions (Europe, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes) ont permis d’acquérir des connaissances sur les expériences existantes par le biais d’enquêtes. L’évaluation d’IOS a porté sur quinze projets montrant une sensibilisation et un respect accrus du patrimoine vivant chez les jeunes et la communauté au sens large, ainsi qu’un renforcement de l’identité, de la fierté et de l’appréciation de la diversité culturelle. Les enseignants participants ont développé leurs capacités et leur confiance pour intégrer le patrimoine culturel immatériel dans leur enseignement, toutes matières confondues, et les partenariats développés entre les communautés, les détenteurs et les écoles ont été considérés comme l’une des caractéristiques les plus gratifiantes des projets.
19. Au niveau mondial, le Secrétariat a acquis de nouvelles connaissances, en collaboration avec le Secteur de l’éducation, sur les indicateurs liés à l’éducation du cadre global de résultats de la Convention et leur relation avec l’ODD 4 (2020) par le biais d’une réunion d’experts et d’un [webinaire](https://ich.unesco.org/en/events/webinar-on-intangible-cultural-heritage-and-education-for-sustainable-development-00835) public (2021). En outre, un programme en ligne adapté, une méthodologie et des supports pour un cours de formation de formateurs sur le patrimoine vivant et l’éducation ont été élaborés et mis en œuvre. Enfin, pour faciliter le partage des connaissances, la coopération et l’innovation, le Secrétariat a développé un [centre d’échange d’informations](https://ich.unesco.org/en/clearinghouse-education) sur le patrimoine vivant et l’éducation, qui contient des informations sur des projets innovants, des ressources, l’actualité et des événements liés au Programme. Trois études de cas pertinentes concernant les expériences des peuples autochtones en matière de sauvegarde du patrimoine vivant par le biais de l’éducation formelle et non formelle ont été identifiées, développées et intégrées dans le centre d’échange. Des contributions ont également été préparées pour le plan d’action de la Décennie internationale des langues autochtones. Ce cadre stratégique garantira une coopération internationale et une action conjointe et coordonnée entre les parties prenantes pour la revitalisation des langues des peuples autochtones, qui est vitale pour la transmission du patrimoine vivant des communautés autochtones d’une génération à l’autre.
20. **Initiatives thématiques**
21. Conformément au projet de Stratégie à moyen terme de l’UNESCO pour 2022-2029 (41C/4), aux Directives opérationnelles de la Convention (chapitre VI) et à la décision du Comité soulignant l’importance de mettre en évidence les contributions du patrimoine vivant au développement durable,[[5]](#footnote-5)  le Secrétariat a engagé des efforts dans des domaines thématiques spécifiques pour contribuer à une approche holistique de la sauvegarde du patrimoine et du développement durable. Celles-ci comprennent notamment : i) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le changement climatique, ii) la dimension économique de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et iii) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains.
22. Pour chaque domaine thématique, une note conceptuelle est en cours d’élaboration dans le but d’améliorer la compréhension et d’identifier les domaines d’action future dans le cadre de la Convention. Ce travail impliquera un examen de la littérature existante, l’identification d’experts, la mise en place d’un comité d’examen par les pairs et le développement d’études de cas, provenant de différentes régions du monde. En outre, il comprendra le lancement d’une enquête mondiale adressée aux principales parties prenantes, y compris les « points focaux » de la Convention au niveau national et les personnes de contact pour les éléments inscrits, afin de recueillir un large éventail d’idées sur les implications pour le patrimoine culturel immatériel dans ces domaines thématiques.
23. Le changement climatique est devenu un sujet de préoccupation mondial urgent, y compris pour la sauvegarde du patrimoine vivant. En outre, les travaux thématiques antérieurs sur le patrimoine culturel immatériel et les situations d’urgence ont mis en évidence la vulnérabilité du patrimoine culturel immatériel aux catastrophes, y compris les dangers induits par le climat. Les travaux sur une note conceptuelle visant à mieux comprendre la relation entre le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique ont été initiés fin 2021. La note conceptuelle comprendra des considérations sur les rôles du patrimoine culturel immatériel dans l’adaptation au climat et l’atténuation de ses effets, ainsi que sur les risques pour le patrimoine culturel immatériel dans le contexte du changement climatique.
24. Les sessions précédentes du Comité ont réfléchi aux dimensions économiques de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris ses aspects positifs et négatifs. Par exemple, les aspects positifs peuvent inclure des cas où la commercialisation peut directement soutenir la viabilité du patrimoine culturel immatériel en danger (c’est-à-dire certains types d’artisanat) ou les aspects négatifs peuvent impliquer la décontextualisation et la standardisation par une commercialisation excessive. À cet égard, et en réponse aux demandes du Comité, des travaux sont en cours pour élaborer une note d’orientation sur les mesures de sauvegarde pour faire face à ces problèmes.[[6]](#footnote-6) La note d’orientation intégrera les questions abordées par les organes directeurs des Conventions et l’Organe d’évaluation, depuis le début de la Convention.
25. Un troisième domaine d’intérêt concerne la sauvegarde du patrimoine vivant dans les contextes urbains et sa contribution aux villes durables. Le document de synthèse en cours d’élaboration cherchera à proposer des lignes directrices pour la mise en œuvre effective de la Convention dans les contextes urbains et à formuler des recommandations à l’intention des décideurs politiques et des praticiens, en soulignant le rôle du patrimoine vivant dans le développement urbain durable. Il soulignera notamment comment le patrimoine urbain ne s’exprime pas seulement dans ses formes bâties ou matérielles, mais à travers les usages et les pratiques vivantes dans les villes et leur localisation dans les espaces urbains. La première phase de ce document portant sur le patrimoine culturel immatériel et la planification urbaine, est actuellement en cours d’élaboration. Le travail dans les contextes urbains intégrant les questions abordées par les organes directeurs des conventions est éclairé par les résultats des inventaires réalisés dans le cadre du projet extrabudgétaire en cours « Patrimoine immatériel et créativité pour des villes durables », financé par le secteur privé en Chine depuis 2018. Voir la [page web dédiée](https://ich.unesco.org/fr/projets/-00423?projectID=00423) pour les mises à jour de ce projet.
26. **Synergies avec d’autres conventions culturelles**
27. Le Secrétariat a collaboré avec le Secrétariat de la Convention de La Haye de 1954 et ses deux Protocoles pour préparer un document de réflexion sur les synergies en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence. [[7]](#footnote-7) Le document d’information a été porté à l’attention du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé lors de sa seizième réunion en décembre 2021. Dans l’immédiat, il est proposé de renforcer les capacités de ces acteurs à rendre opérationnels les Principes opérationnels et modalités de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence et de sensibiliser les parties prenantes concernées à leur importance. Grâce au Fonds d’urgence pour le patrimoine de l’UNESCO, le Secrétariat continue de soutenir la protection de la culture dans les situations d’urgence, à travers les conventions culturelles de l’UNESCO.
28. Les liens avec la Convention du patrimoine mondial de 1972 sont mis en évidence dans les projets opérationnels mis en œuvre sur le terrain. Bien qu’il ne soit possible d’en donner qu’un aperçu partiel étant donné l’ampleur des projets, les initiatives de l’UNESCO ont porté, par exemple, sur la promotion du patrimoine vivant et du tourisme culturel sur les sites du patrimoine mondial[[8]](#footnote-8) ou l’inventaire du patrimoine culturel immatériel dans les contextes urbains[[9]](#footnote-9) . Grâce à sa participation au programme du Réseau Terre de l’UNESCO dirigé par le Secteur des sciences, le Secrétariat a également cherché à renforcer les liens avec la Convention de 1972 et les sites désignés par l’UNESCO pour soutenir la gestion, la restauration et la résilience des écosystèmes par le biais de la formation et de l’échange d’expériences et de bonnes pratiques.
29. Les synergies avec la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sont également renforcées sur le terrain, à travers des projets portant sur la sauvegarde de l’artisanat dans le contexte du changement climatique[[10]](#footnote-10) , le développement de l’artisanat rural et des pôles cultures[[11]](#footnote-11) ou le soutien à la transmission du savoir-faire musical chez les jeunes[[12]](#footnote-12) . En réponse à la pandémie, un dialogue ResiliArt en ligne sur la pandémie a été organisé lors de la huitième session de l’Assemblée générale en septembre 2020.
30. En 2021, le Secrétariat a participé au groupe de travail sectoriel sur l’établissement d’un modèle de règlement intérieur pour les assemblées/conférences des parties aux conventions culturelles de l’UNESCO. Suite à l’examen par la quarante et unième session de la Conférence générale de l’UNESCO, le modèle de règlement intérieur a servi de base à la préparation des révisions proposées au règlement intérieur de l’Assemblée générale de la Convention de 2003 qui sont présentées pour examen par la présente session de l’Assemblée au titre du point 12 (document [LHE/22/9.GA/12](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-22-9.GA-12_FR.docx)).
31. **Communication et sensibilisation**
32. La communication stratégique a le potentiel de renforcer la sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, d’accroître la visibilité de la Convention et d’atteindre diverses parties prenantes. S’appuyant sur les réactions positives au projet « [Plongez dans le patrimoine culturel immatériel](https://ich.unesco.org/en/dive/) » lancé fin 2019, le Secrétariat a encore amélioré l’interface démontrant les multiples façons dont le patrimoine vivant et le développement durable sont liés, et comment les éléments inscrits sont liés aux ODD. Diffusée lors de la quinzième session du Comité, cette interface a été présentée le 21 mai 2021 lors de l’événement de haut niveau sur la culture et le développement durable organisé à New York par le Président de l’Assemblée générale des Nations unies.
33. Un effort a été engagé en 2021 pour proposer des contenus plus fréquents, diversifiés et engageants sur le portail de la Convention. Des initiatives ont été prises pour mieux mettre en valeur les contenus thématiques, avec la création en 2020 de pages thématiques consacrées au [patrimoine vivant dans les situations d’urgence](https://ich.unesco.org/fr/emergency-situations-01117) et au [patrimoine vivant et à l’éducation](https://ich.unesco.org/fr/education-01017). Une série d’articles d’actualité liés aux Journées internationales a été publiée afin de mieux relier les initiatives en matière de patrimoine vivant aux efforts de communication à l’échelle des Nations unies. L’exposition « Sons du patrimoine vivant, un voyage à travers les langues autochtones », initialement lancée en 2019, est présentée dans les halls du Siège de l’UNESCO, en amont de la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032. Pour marquer le [75e anniversaire de l’UNESCO](https://ich.unesco.org/en/news/75th-anniversary-of-unesco-13351), un panneau consacré au patrimoine vivant a été présenté au siège de l’UNESCO, et des images envoyées par les États parties d’éléments du patrimoine vivant ont été affichées à l’extérieur du bâtiment Fontenoy.
34. Alors que la seizième session du Comité n’a pas pu se dérouler en présentiel, des événements parallèles ont été organisés en ligne, attirant une large participation. Des conférences de presse lors des principales réunions statutaires et un dossier de presse produit chaque année pour le Comité visaient à s’adresser aux représentants des médias, tandis que des initiatives sur le web et les médias sociaux ont permis de toucher le grand public, notamment par le biais de Twitter et de Facebook Live. Le nouveau logo de l’UNESCO a été largement intégré dans la correspondance et le matériel de communication du Secrétariat. La visibilité de la Convention a également été améliorée dans les communications de l’UNESCO, grâce à davantage de publications sur les réseaux sociaux mettant en scène le patrimoine vivant.
35. **Principaux défis et pistes d’action**
36. Les activités du Secrétariat au cours des deux dernières années ont été particulièrement marquées par la pandémie de COVID-19 qui a mis en évidence plus que jamais la valeur du patrimoine culturel immatériel et l’importance que les communautés attachent à sa pratique et à son expression continues. Alors que la crise a posé des défis importants, il convient de noter que les organes directeurs de la Convention, les mécanismes statutaires et les initiatives opérationnelles clés de la Convention, soutenus par le Secrétariat, se sont poursuivis sans interruption, en préservant l’équité entre les décideurs et la répartition régionale des acteurs impliqués, conformément aux dispositions des Directives opérationnelles. Cela a prouvé que la structure statutaire mise en place était à la fois suffisamment solide pour résister à l’impact de la crise et suffisamment souple pour s’adapter aux circonstances défavorables. Des moyens novateurs ont été introduits pour maintenir la possibilité de travailler en collaboration et des outils numériques ont été développés, dont certains offraient de nouvelles possibilités qui pourraient rester en place dans un environnement post-pandémique.
37. Les premiers résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme réformé de présentation des rapports périodiques sont particulièrement encourageants. Une nette amélioration des taux de soumission reflète la large participation des États parties des deux premières régions ayant soumis leurs rapports sur la mise en œuvre de la Convention. L’analyse des rapports démontre en outre qu’un nombre significatif d’Etats parties de ces régions ont établi et mis en œuvre des projets, programmes et politiques, ainsi que des cadres institutionnels pour les soutenir, visant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel présent sur leurs territoires. Sous réserve que la tendance positive se poursuive dans les autres régions et que les ajustements nécessaires soient apportés en cours de route, le mécanisme réformé de rapports périodiques, axé sur les résultats et aligné sur le cadre global de résultats pour la Convention de 2003, pourrait devenir un outil fonctionnel pour suivre l’impact de la Convention à différents niveaux.
38. En outre, la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription a été une étape importante pour le développement futur de la Convention. À la suite du vaste processus de consultation mené au cours des deux dernières années, l’Assemblée générale est invitée à approuver les révisions des Directives opérationnelles qui devraient renforcer la crédibilité des mécanismes d’inscription sur listes et, à ce titre, cette session clôturerait le processus de réflexion qui a traité un grand nombre de questions complexes et interdépendantes. La Convention passerait alors à la phase suivante de mise en œuvre des changements, ce qui impliquerait un autre type de travail pour surveiller attentivement les effets des changements et apporter des ajustements techniques si nécessaire. En même temps, la réflexion globale a ouvert une nouvelle piste de réflexion sur la manière de renforcer davantage la participation active des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus à tous les aspects de la Convention.
39. Sur le plan opérationnel, le Secrétariat a entrepris des interventions de renforcement des capacités au sens le plus large au cours de la période considérée, dans 162 pays, dont trente-trois en Afrique et trente parmi les petits États insulaires en développement. Le programme lui-même a également évolué et le Secrétariat a l’intention de continuer à réorienter le programme pour inclure une approche de prestation multimodale, offrant ainsi des possibilités d’élargir la portée du programme à de nouveaux publics et d’exploiter une pédagogie innovante, tout en assurant la rentabilité. Le programme sur le patrimoine vivant et l’éducation a fait des progrès significatifs grâce à plusieurs projets, mais il est également nécessaire de réfléchir à la manière dont cette expérience peut être étendue. En outre, les liens importants entre la sauvegarde du patrimoine vivant et le développement durable doivent être renforcés à l’avenir. À cet égard, le Secrétariat travaille également à l’élaboration de notes conceptuelles ou de prises de position sur trois questions thématiques qui seront présentées aux organes directeurs (voir section IV).
40. Comme le souligne l’évaluation d’IOS en 2021, la mise en œuvre de la Convention « a connu de nombreuses réformes et transformations qui ont considérablement renforcé le soutien de l’Organisation aux États membres, aux partenaires et aux communautés ». Si le développement de la Convention est un signe positif pour la sensibilisation accrue au patrimoine culturel immatériel dans différents domaines, il se traduit également par une demande accrue de soutien de l’UNESCO aux États parties. Comme indiqué dans la recommandation 1 de l’évaluation d’IOS, l’attention de l’Assemblée générale est attirée sur « la nécessité d’établir des priorités pour l’utilisation des ressources limitées du Secrétariat de la Convention de 2003 ».
41. Les décisions que prendront ses organes directeurs à ce stade détermineront la manière dont la Convention se développera au cours des dix prochaines années. À cet égard, la seizième session du Comité a demandé que le « Secrétariat prépare des informations sur ses principales activités, avec les incidences financières et les questions liées à la charge de travail », pour examen par la dix-septième session du Comité (Décision [16.COM 5.b](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/16.COM/5.b)). De même, la réunion de la Partie III du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée a proposé, dans le cadre de sa recommandation 3, que le Secrétariat prépare « une proposition détaillée sur les ressources financières et humaines nécessaires au renforcement des mécanismes d’inscription sur les listes [...] » (document LHE/22/9.GA/9). A la lumière de ces encouragements qui visent à trouver des solutions pour les besoins durables en personnel du Secrétariat, l’Assemblée générale peut s’attendre à recevoir des informations consolidées d’ici sa prochaine session, ce qui lui permettra de faire le point sur cette situation, de fournir des orientations et d’établir des priorités pour les années à venir.
42. L’Assemblée générale pourrait souhaiter adopter la résolution suivante :

PROJET DE RÉSOLUTION 9.GA 6

L’Assemblée générale,

1. Ayant examiné le document LHE/22/9.GA/6 et son annexe,
2. Prend note des impacts considérables de la pandémie de COVID-19 sur le patrimoine vivant, ainsi que sur ses détenteurs et praticiens et félicite le Secrétariat pour les ajustements apportés à ses activités - tant statutaires qu’opérationnelles - en réponse à la pandémie, garantissant la poursuite des travaux des organes directeurs de la Convention et soutenant les efforts nationaux de sauvegarde ;
3. Félicite en outre le Secrétariat d’avoir mené jusqu’à son terme la réflexion globale sur les mécanismes d’inscription sur les listes de la Convention, en apportant un soutien pertinent au groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée, qui a abouti à des résultats importants pour le développement futur de la Convention ;
4. Note avec satisfaction la nette amélioration des taux de soumission des rapports périodiques de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Europe, démontrant le plein potentiel du mécanisme en tant qu'outil axé sur les résultats pour suivre les impacts de la Convention à différents niveaux et reconnaît les efforts déployés par le Secrétariat pour soutenir la mise en œuvre du mécanisme réformé de présentation de rapports périodiques, ainsi que l'engagement des États membres dans cet exercice ;
5. Souligne les résultats obtenus dans l’expansion géographique et thématique du programme mondial de renforcement des capacités et accueille sa réorientation en cours pour s’adapter à la nécessité d’adopter des approches multimodales et de renforcer les partenariats dans l’exécution et la gestion du programme ;
6. Apprécie les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la priorité de financement « sauvegarde et transmission du patrimoine culturel immatériel par l’éducation formelle et non formelle » et souligne l’importance de renforcer la collaboration intersectorielle pour un plus grand impact ;
7. Apprécie en outre les progrès réalisés dans le cadre des initiatives thématiques telles que le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique, la commercialisation, l’éducation et les contextes urbains, souligne l’importance d’assurer des synergies avec les conventions culturelles de l’UNESCO et les autres programmes pertinents à cet égard, et invite le Secrétariat à poursuivre ses efforts ;
8. Demande au Secrétariat de faire rapport sur ses activités pour la période comprise entre janvier 2022 et décembre 2023, pour examen par l’Assemblée générale à sa dixième session.

**Annexe**

**Évaluation par indicateur de performance**

|  |  |
| --- | --- |
| **40C/5 Indicateur de performance 1** | **Une bonne gouvernance exercée par l’adoption et la mise en œuvre des résolutions/décisions stratégiques des organes directeurs de la Convention de 2003.** |

| **Évalués selon les critères suivants :** | **Indicateurs de référence** | **Objectifs 2020-2021** | **Évaluation des progrès accomplis :  01/01/2020 au 31/12/2021** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Renforcement de la capacité à fournir des orientations stratégiques aux États parties pour la mise en œuvre et le suivi de la convention, y compris par l’examen des rapports périodiques soumis. * Amélioration des méthodes de travail des organes directeurs * Niveau de financement de la mise en œuvre des décisions adoptées par les organes directeurs * Niveau de contribution des organisations non gouvernementales ayant une compétence reconnue dans le domaine du patrimoine culturel immatériel à la gouvernance de la Convention. | * Oui | * Oui | * Méthodes et outils de travail des organes directeurs et d’évaluation de la Convention adaptés aux modalités en ligne, et services de gestion des connaissances optimisés pour assurer la continuité des mécanismes statutaires et des réunions. * Adoption des principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence.[[13]](#footnote-13) * Processus de dialogue entre l’organisme d’évaluation et les États soumissionnaires introduit dans la procédure d’évaluation.[[14]](#footnote-14) Le processus de dialogue a été réalisé pour 11 dossiers en 2020 et 15 dossiers en 2021. * 62 dossiers de nomination de 62 États ont été nouvellement soumis pour le cycle 2020 ; 74 dossiers de 81 États ont été nouvellement soumis pour le cycle 2021 ; et 59 dossiers de nomination de 64 États ont été nouvellement soumis pour le cycle 2022.[[15]](#footnote-15) * 20 réunions statutaires organisées.[[16]](#footnote-16) * Cycle régional du mécanisme réformé de présentation de rapports périodiques lancé pour les États parties d’Amérique latine et des Caraïbes (taux de soumission de 87,5 % en 2020) et d’Europe (taux de soumission de 95,4 % en 2021). * Point autonome sur le « Rapport du forum des organisations non gouvernementales » inclus pour la première fois dans l’agenda du Comité en 2020 et 2021. * 46 nouvelles demandes d’accréditation traitées pour des organisations non gouvernementales et 65 rapports enregistrés pour le renouvellement de l’accréditation. * 8 propositions traitées pour la création ou le renouvellement de Chaires UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. |
|  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **40C/5 Indicateur de performance 2** | **Nombre d’États membres soutenus utilisant des ressources humaines et institutionnelles renforcées pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** |

| **Évalués selon les critères suivants :** | **Indicateurs de référence** | **Objectifs 2020-2021** | **Évaluation des progrès accomplis :  01/01/2020 au 31/12/2021** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Cadres institutionnels renforcés ou nouvellement établis pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel * Adoption ou renforcement d’approches communautaires pour l’inventaire du patrimoine culturel immatériel ou l’élaboration de plans de sauvegarde, y compris celles reflétant une approche sensible au genre | * 95, dont 34 en Afrique et 18 petits États insulaires en développement (PEID) | * 100, dont 34 en Afrique et 18 PEID | * 162 États membres ont bénéficié du programme de renforcement des capacités (33 en Afrique et 30 dans les PEID). Cela inclut 59 pays bénéficiant de projets pluriannuels en cours ou nouveaux, 76 pays soutenus pour leur exercice de rapport périodique, et 101 pays (25 en Afrique) bénéficiant d’activités à court terme, notamment par le biais du budget du programme régulier de l’UNESCO. * 4 ateliers régionaux de formation de formateurs[[17]](#footnote-17)  organisés en coopération avec 3 centres de catégorie 2[[18]](#footnote-18) , formant 83 membres du réseau (>50% de femmes) d’Amérique latine et des Caraïbes, d’Asie centrale, du Pacifique et des États arabes. En outre, 48 animateurs ont été formés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle et un réseau d’apprentissage a été créé. * Une approche spécifique de renforcement des capacités a été élaborée et mise en œuvre pour le déploiement du mécanisme réformé de présentation de rapports périodiques pour les deux premiers cycles régionaux de présentation de rapports (Amérique latine et Caraïbes en 2020, Europe en 2021). Une formation de formateurs pour les facilitateurs dans les États arabes dans le cadre du troisième cycle a également été mise en œuvre en octobre 2021. * 78 points focaux nationaux pour les rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe ont été formés par le biais de cours en ligne sur les rapports périodiques. * Plus de 140 universités ont participé à des activités de mise en réseau, dont 39 universités dans les États arabes (après des activités similaires en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu’en Amérique latine et dans les Caraïbes). * L’assistance internationale du Fonds pour le patrimoine culturel immatériel a soutenu le renforcement des capacités en matière d’inventaire et de sauvegarde au niveau communautaire dans 26 États parties. |
|  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **40C/5 Indicateur de performance 3** | **Nombre d’États membres soutenus qui ont intégré le patrimoine culturel immatériel dans leurs plans, politiques et programmes, en particulier en tant que contribution à la réalisation des ODD, en tenant compte de la dimension de genre.** |

| **Évalués selon les critères suivants :** | **Indicateurs de référence** | **Objectifs 2020-2021** | **Évaluation des progrès accomplis :  01/01/2020 au 31/12/2021** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Les rapports liés à la Convention traitent des plans, politiques et programmes visant à intégrer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel avec une approche sensible au genre, y compris dans les contextes d’urgence, et fournissent des preuves en vue de la réalisation des cibles des ODD. * Partenariats établis, à l’intérieur et à l’extérieur du secteur de la culture, en vue de renforcer le rôle du patrimoine culturel immatériel en tant que catalyseur et garantie du développement durable et de soutenir les plans nationaux visant à atteindre les ODD. * Initiatives conçues et mises en œuvre, aboutissant à l’incorporation du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle (ODD 4.7). | * 41, dont 22 en Afrique et 8 PEID | * 45, dont 15 en Afrique et 10 PEID | * 51 États membres soutenus dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation, dont 26 en Afrique et 9 PEID. * Un réseau mondial d’apprentissage composé de 48 personnes ressources a été créé pour fournir des services de formation et de conseil sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans l’éducation formelle et non formelle. * Centre d’échange pour le partage des connaissances, la coopération et l’innovation dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et de l’éducation créé, mis à disposition en deux langues (anglais et français) et lancé dans le cadre de la Conférence mondiale sur l’éducation au développement durable en mai 2021. * L’enquête en ligne "Expériences du patrimoine vivant dans le contexte de la pandémie de COVID-19" a permis de recueillir plus de 230 témoignages provenant de soixante-dix-huit pays, qui ont été rendus accessibles via l’[interface](https://ich.unesco.org/fr/platform-on-living-heritage-experiences-and-covid-19-01123) en ligne dédiée. * Rapport de l’UNESCO sur "Le patrimoine vivant face à COVID-19" publié en mai 2021 en deux langues (anglais et français), avec des recommandations clés pour préparer la phase de récupération et au-delà. |
|  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **40C/5 Indicateur de performance 4** | **Nombre d’États parties qui ont effectivement mis en œuvre l’assistance internationale, y compris le Fonds du patrimoine culturel immatériel, pour compléter leurs efforts de sauvegarde nationaux.** |

| **Évalués selon les critères suivants** | **Indicateurs de référence** | **Objectifs 2020-2021** | **Évaluation des progrès accomplis : 01/01/2020 au 31/12/2021** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Fonds pour le patrimoine culturel immatériel utilisé par les États parties pour compléter efficacement leurs efforts nationaux de sauvegarde * Assistance préparatoire/technique du Fonds du patrimoine culturel immatériel utilisée par les États parties pour élaborer des demandes d’assistance internationale afin de compléter efficacement leurs efforts nationaux de sauvegarde. | * 9, dont 7 en Afrique et 2 PEID | * 16, dont 12 en Afrique et 2 PEID | * 34 demandes d’assistance internationale enregistrées et traitées par le Secrétariat[[19]](#footnote-19) , 16 demandes d’assistance internationale ont été approuvées par le Comité et son Bureau, dont huit en Afrique (43% du montant total des fonds accordés au cours de la période considérée) et quatre dans les petits États insulaires en développement. |
|  |  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **40C/5 Indicateur de performance 5** | **Nombre d’initiatives entreprises par les États membres soutenus qui ont amélioré la connaissance et la compréhension de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2003.** |

| **Évalués selon les critères suivants :** | **Indicateurs de référence** | **Objectifs 2020-2021** | **Évaluation des progrès accomplis : 01/01/2020 au 31/12/2021** |
| --- | --- | --- | --- |
| * Preuve de l’existence de programmes, de projets ou d’initiatives de sauvegarde du patrimoine reflétant les principes et les objectifs de la Convention de 2003 et ayant une efficacité avérée pour contribuer à la viabilité du patrimoine culturel immatériel concerné. * Initiatives de communication et/ou de sensibilisation développées conformément à la stratégie de communication et de sensibilisation de la convention. * Niveau d’engagement de tous les acteurs (gouvernementaux et non gouvernementaux) concernés par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans des initiatives connexes. | * 15, dont 5 en Afrique et 1 PEID | * 20, dont 5 en Afrique et 5 PEID | * 30 initiatives entreprises par les États membres soutenus, dont 8 en Afrique et 8 PEID. * Les initiatives de communication lancées dans le cadre de la réponse de l’UNESCO à la pandémie de COVID-19, y compris une plateforme en ligne et une enquête sur " les expériences du patrimoine vivant dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ", avec plus de 230 témoignages de praticiens et de communautés accessibles. * Une exposition thématique - une reproduction d’une exposition sonore de langues indigènes - reconfigurée et installée au siège de l’UNESCO. * Plongée dans le patrimoine culturel immatériel" : mise à jour des visualisations existantes (concernant la diversité culturelle, l’environnement et les menaces) avec des inscriptions pour 2020 ; publication en décembre 2020 d’une nouvelle série de visualisations consacrées aux relations entre le patrimoine vivant et le développement durable (interface présentée le 21 mai 2021 lors de l’événement de haut niveau sur la culture et le développement durable organisé à New York par le président de l’Assemblée générale des Nations unies). * Publication de contenus plus fréquents et diversifiés sur le portail de la Convention (pages thématiques, actualités des journées internationales). * Cartographie des domaines de compétences des ONG accréditées en coopération avec le Forum des ONG du PCI. |

1. L'évaluation d’IOS de l'action de l'UNESCO dans le cadre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fournit une description détaillée de la composition et de la structure du Secrétariat (document [LHE/21/16.COM/INF.10 Rev.](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-21-16.COM-INF.10_Rev.-FR.pdf), paragraphes 33-34). [↑](#footnote-ref-1)
2. Barbade, Bosnie-Herzégovine, Bolivie, Colombie, Équateur, Gambie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, et Saint-Martin [↑](#footnote-ref-2)
3. . Voir la décision [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/15) [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir la décision [15.COM 8](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/8) [↑](#footnote-ref-4)
5. . Voir la décision [15.COM 8](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/8) [↑](#footnote-ref-5)
6. . Voir la décision [14.COM 10](https://ich.unesco.org/en/Decisions/14.COM/10) (paragraphe 14). [↑](#footnote-ref-6)
7. . Voir document [C54/21/16.COM/INF.5.III](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379571_fre). [↑](#footnote-ref-7)
8. « Promotion du patrimoine culturel immatériel et développement du tourisme culturel dans les districts de Jodhpur, Barmer, Jaisalmer et Bikaner au Rajasthan », mis en œuvre par le bureau de l’UNESCO à New Delhi. [↑](#footnote-ref-8)
9. « Inventaire par les communautés du patrimoine immatériel dans les zones urbaines », mis en œuvre par le bureau de l’UNESCO à Lima (Ayacucho, Pérou) et par l’Entité du patrimoine vivant  (Tbilissi, Géorgie). [↑](#footnote-ref-9)
10. « Le changement climatique, la préservation et la valorisation du patrimoine culturel immatériel lié à l'artisanat », mis en œuvre par le bureau de l’UNESCO à Rabat. [↑](#footnote-ref-10)
11. « Développement de l’artisanat rural et des pôles culturels au Bengale occidental pour soutenir la transmission intergénérationnelle de l’artisanat rural et des arts du spectacle en Inde », mis en œuvre par le bureau de l'UNESCO à New Delhi. [↑](#footnote-ref-11)
12. « Sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel immatériel et soutien à la créativité des jeunes dans l’industrie musicale de la région de l'Est », mis en œuvre par le bureau de l’UNESCO à Rabat. [↑](#footnote-ref-12)
13. . Résolution [8.GA 9](https://ich.unesco.org/fr/D%C3%A9cisions/8.GA/9) [↑](#footnote-ref-13)
14. . Résolution [8.GA 10](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/8.GA/10) [↑](#footnote-ref-14)
15. . Pendant la période de référence, le Secrétariat a organisé six réunions de l'organe d'évaluation pour évaluer cinquante-deux dossiers de candidature pour le cycle 2020 ainsi que soixante dossiers pour le cycle 2021. Le Secrétariat a également administré la complétude technique de cinquante-neuf dossiers de nomination pour le cycle 2022. [↑](#footnote-ref-15)
16. . **Réunions en 2020 :**

    4 réunions du Bureau de 15.COM ;

    Huitième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention, siège de l'UNESCO, 8-10 septembre 2020 ;

    3 réunions de l'organe d'évaluation pour le cycle 2020 ; et

    Quinzième session du Comité intergouvernemental, en ligne, du 14 au 19 décembre 2020.

    **Réunions en 2021 :**

    4 réunions du Bureau de 16.COM ;

    3 réunions de l'organe d'évaluation pour le cycle 2021 ;

    Réunion d'experts (catégorie VI) dans le cadre de la réflexion globale sur les mécanismes d'inscription de la Convention de 2003, Online, 7, 26 et 27 mai 2021 ;

    Réunion du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée dans le cadre de la réflexion globale sur les mécanismes d'inscription de la Convention de 2003, partie I (en ligne), 8-9 juillet 2021, et partie II (en ligne), 9-10 septembre 2021 ;

    Seizième session du Comité intergouvernemental, en ligne, 13-18 décembre 2021. [↑](#footnote-ref-16)
17. . Formation de points focaux nationaux pour le processus réformé de présentation de rapports périodiques en Amérique latine et dans les Caraïbes - En ligne (19 mai-23 juin 2020), Formation de formateurs sur le patrimoine culturel immatériel pour l'Asie centrale - En ligne (24-28 août 2020), Formation de formateurs pour la conduite du processus réformé de présentation de rapports périodiques dans la région Europe - En ligne (25 janvier-24 février 2021), Formation de formateurs pour le Pacifique (octobre 2021) - En ligne, Formation de formateurs sur la présentation de rapports périodiques pour le chapitre des États arabes du réseau de facilitateurs - En ligne (25-27 octobre 2021). [↑](#footnote-ref-17)
18. . Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Amérique latine (CRESPIAL), Centre international de formation pour le patrimoine culturel immatériel dans la ‑région Asie-Pacifique ‑(CRIHAP) et Centre régional pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Europe du Sud-Est. [↑](#footnote-ref-18)
19. Sur 34 demandes d'assistance internationale :

    six ont été renvoyés : trois par la commission et trois par le Bureau

    deux ont bénéficié d'une assistance technique mais n'ont pas encore été examinées par le Bureau

    six ont été considérés comme hors champ et n'ont pas été traités, en accord avec les États soumissionnaires

    quatre ont été retirées par les États soumissionnaires [↑](#footnote-ref-19)